

ÉTANG DE PÊCHE DE VANNEAU

- SAISON 2026 -

Date d'ouverture : Samedi 7 mars 2026

Il est préférable de pêcher sur les postes définis pour la pêche à la carpe.

Fermeture de l'étang : Dimanche 6 Décembre 2026

Horaires : de 7 h. du matin au coucher du soleil durant toute la saison.

Fermeture les jours d'empoissonnement ainsi que le 1^{er} ou le 2^{ème} dimanche d'août 2026, jour de la Moisson d'Antan. Pas de pêche à la carpe les week-ends de réouverture TRUITE. Pas de pêche autre que la carpe les week-ends de pêche de NUIT. **En raison des risques sanitaires ou climatiques du moment, la pêche pourra être suspendue.**

Chaque carte donne droit à deux lignes munies d'un seul hameçon simple pour la truite ou trois lignes pour la carpe.

Le conjoint et les enfants du titulaire d'une carte annuelle, estivale ou d'un ticket journalier ont droit à une ligne supplémentaire, **au total 3 truites sont autorisés.**

Par jour, le nombre de prises par titulaire d'une carte ou d'un ticket, est limité à :

- **TROIS salmonidés au total**, (1 seule ligne à l'eau dès la 2^{ème} truite),
- **Pêche « NO KILL » pour les carpistes.** Les carpes doivent être obligatoirement remises à l'eau **immédiatement.**

Le total des prises pour un adulte, l'enfant et le conjoint qui l'accompagnent, ne doit pas dépasser 3 salmonidés (1 seule ligne à l'eau dès la 2^{ème} prise, par jour de pêche).

Aucun quota pour les autres poissons.

Tous les poissons doivent être remis à l'eau, hormis la friture et les salmonidés.

Chaque pêcheur devra être muni d'une bourriche ou d'un panier pour le contrôle des prises.
Chaque pêcheur est responsable de son propre quota (interdiction de pêcher pour autrui).

Interdiction de pêcher sans s'être acquitté au préalable du paiement de la carte ou du ticket de pêche, le non respect de cette règle est passible d'une amende.

Calendrier des lâchers de truites 100 kg

Vendredi 6 mars – vendredi 3 avril – jeudi 30 avril – vendredi 5 juin
(sous réserve de la météo)

Pour la pêche à la carpe :

OBLIGATOIRE : - hameçon sans ardillon, tapis de réception type bassine, grande épuisette

INTERDIT : - tresse en corps de ligne, leadcore, sac de conservation. Pré amorçage la veille.

Amorçage raisonnable.

11 pêches de nuit à la carpe sont prévues, 3 cannes autorisées par poste :
de 17 h le 1^{er} jour au coucher du soleil du dernier jour

27 février au 1^{er} mars

10 juillet au 14 juillet

23 octobre au 25 octobre

27 mars au 29 mars

14 août au 16 août

6 novembre au 11 novembre

24 avril au 26 avril

28 août au 30 août

4 décembre au 6 décembre

26 juin au 28 juin

25 septembre au 27 septembre

Réservation auprès de Guillaume au : 06.40.98.82.27

CONCOURS CARPES ENDURO (seuls les pêcheurs inscrits sont autorisés à pêcher)
du mercredi 13 mai au samedi 16 mai.

Tirage au sort à 18h. Pêche à partir de 19h jusqu'au samedi 16h. Remise des lots à 17h.

Les horaires sont de 19h dès le premier jour, à 16h le dernier jour.

Réservations limitées à 12 postes, auprès de Monsieur Christian THUILAND, responsable de l'ENDURO : 06.87.09.04.07 Pêche « NO KILL » OBLIGATOIRE.

RESPECT DES POISSONS

BAIGNADE INTERDITE